

Parc national des Pyrénées

Orientation 20: Soutenir et développer une activité forestière durable

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

• MESURES DE PLANIFICATION

- Mettre en place des chartes forestières de territoire ;
- Développer des schémas concertés pour la mobilisation des bois à partir du potentiel de production, de l'accessibilité et des enjeux écologiques ;
- Engager une réflexion territoriale sur le bois énergie et le bois bûche.

• MESURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE FORESTIERE

- Faciliter la lisibilité de l'accès à la ressource pour les acteurs de la filière (favoriser le travail en partenariat entre gestionnaires, propriétaires et acteurs de la filière, améliorer la lisibilité des clauses patrimoniales à l'amont des chantiers) ;
- Favoriser les initiatives de mutualisation des phases de tri et de promotion de la ressource locale ;
- Favoriser les filières courtes de transformation (scieries, plaquettes...) ;
- Soutenir l'usage des bois locaux dans la construction (habitation, bâti agricole...) ;
- Favoriser les opérations pilotes visant à améliorer le bilan social, environnemental et économique.

• MESURES DE VALORISATION DE LA FILIERE BOIS

- Valoriser et mieux rémunérer la plus-value environnementale apportée aux chantiers (guide de bonnes pratiques, soutien à l'évolution vers un matériel performant et propre) ;
- Favoriser la production de bois de qualité et répondre à la demande locale ;
- Promouvoir la contribution de la forêt au cadre de vie et les aménités positives de la forêt (contribution au cycle du carbone, chasse, cueillette).

• MESURES DE FORMATION

- Développer les partenariats avec les écoles forestières ;
- Former les professionnels aux bonnes pratiques environnementales et à la sécurité des chantiers ;

Parc national des Pyrénées

• MESURES DE COMMUNICATION

- Communiquer sur la sylviculture et les usages du bois ;
- Communiquer sur le rôle économique de la forêt, ses fonctions de protection et sa biodiversité.

Contribution attendue des communes

- S'impliquent dans les apports économiques, sociaux et environnementaux de l'activité forestière.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose et qu'il leur est utile de prendre en compte ;
- S'associe à la recherche de partenaires financiers permettant de développer une activité forestière durable ;
- Favorise et les initiatives mettant en valeur les bois locaux.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, interprofession bois, DRAAF, DDT, DDTM, ONF, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, IPHB, associations de protection de la nature, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, fédérations départementales des chasseurs...

Page 118 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2339

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 11:42